# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Date de la séance précédente : 17 mars 2022

Le 7 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents: Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE,

Etaient absents excusés: Mlle Corinne CARMES, M. Grégoire ECK

### ORDRE DU JOUR :

### Affectation du résultat 2021

Suite l'approbation du compte administratif, par le conseil municipal lors de la dernière réunion du conseil, M. le Maire présente l'affectation comptable du résultat de l'exercice 2021.

L'affectation du résultat de l'exercice 2021 est votée à l'unanimité des présents.

## Vote du taux des taxes directes locales pour 2022

M. le Maire propose de maintenir à l'identique des années précédentes le taux des taxes communales pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur propriétés bâties

- Taux communal

- Taux Départemental 30.69% = 52.85%

Taxe foncière sur propriétés non bâties

Il est rappelé que suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, la part Départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 30.69% vient s'ajouter au taux communal de 22.16%.

Après en avoir discuté, La proposition de maintien des taux est votée à l'unanimité des présents

#### Vote du Budget Primitif 2022.

M. le Maire présente et explique le budget primitif 2022 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	340 815,32 €	340 815,32 €
Section d'investissement	156 482,98 €	156 482,98 €
TOTAL BUDGET	497 298.30€	497 298,30€

Le budget primitif est voté à l'unanimité des présents

# Subventions allouées aux associations

Après en avoir discuté le conseil municipal rappelle que les subventions ne sont versées aux associations qu'après réception d'une demande écrite avec la dernière situation financière, adressée à M. le Maire. Il est proposé de maintenir le taux identique à celui des années précédentes :

Comité des fêtes :

3 000.00 €

Souilhe Football Club

3 000,00 €

La Chasse

Sporting Club

350,00 € 250,00 €

La répartition des subventions aux associations pour 2022 est votée à l'unanimité des présents

#### Questions et informations diverses :

#### • Départ du cantonnier

Suite au prochain départ du cantonnier vers un autre poste sur Castelnaudary, quatre candidats ont postulé pour son remplacement. Ils seront reçus la semaine prochaine.

#### • Distributeur de pain

Le distributeur de pain a maintenant été enlevé. La municipalité essaie de trouver une solution pour remplacer ce distributeur de pain.

#### • Nettoyage de la voie ferrée

Les membres du conseil souhaitent qu'un courrier soit rapidement adressé à la SNCF pour qu'elle nettoie la voie ferrée.

#### Salle des fêtes

Différents diagnostics ont été effectués à la salle des fêtes. La commission se réunira prochainement pour déterminer quels travaux seront exécutés afin de préparer les dossiers pour demander des subventions.

#### Nuisances

Des habitants se plaignent de nuisances provoquées par des chiens qui aboient en permanence aussi bien le jour que la nuit. Il est demandé aux propriétaires de ces animaux, de veiller à ce qu'ils ne dérangent pas le voisinage.

#### Journée du Patrimoine

Suite à la réunion du 2 avril dernier concernant le lancement du projet de valorisation du patrimoine et de l'histoire de Souilhe une douzaine de volontaires ont répondu présent dont les deux maîtresses du village. Parmi les nombreux thèmes identifiés, trois seront traités cette année : la fontaine et ses sources, l'école et les auges. La prochaine réunion se tiendra le mardi 26 avril prochain à 20h30 à la salle du conseil de la mairie pour démarrer les travaux de rédaction et de composition des différents supports. Toute nouvelle participation est la bien venue.

A noter également l'exposition sur le thème des générations, préparée par les élèves et les maîtresses de Souilhe, qui se tiendra le jeudi 21 avril de 16 heures à 19 heures à l'école.

#### • Comité des fêtes

Un nouveau bureau est maintenant constitué avec comme présidente Mme Isabelle Coutanceau qui précise avoir déjà présidé un comité des fêtes dans un autre village. Malheureusement peu de membres se sont inscrits, la prochaine réunion est fixée au vendredi 22 avril à 20h30, nous comptons sur votre participation pour faire vivre ce comité.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant notre village sur le site internet de la mairie :

souilhe.fr

La séance est levée à 22h50

Le Maire Raymond VÉLAND La secrétaire Martine FONTANIÉ